

Form 16

APPLICATION FOR OPTIONAL MORTGAGE COVENANT

Land Titles Act, S.N.B. 1981, c.L-1.1, s.25

Applicant: Paradigm Quest Inc.
c/o Cox & Palmer
Suite 400, Phoenix Square
371 Queen Street
Fredericton, N.B.
E3B 1B1

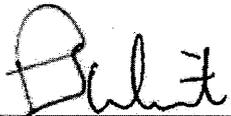
Optional Mortgage
Covenant: See attached Mortgage Covenants and Conditions

The Applicant applies for the assignment of a number to the specified optional mortgage covenant.

Date: July 31, 2020

Applicant: Paradigm Quest Inc.

By its agent

for 

Per: Deborah M. Power

Number assigned to the specified optional mortgage covenant: COXPAL-4057

Deputy Registrar General of Land Titles

Annexe au montant / à l'hypothèque

À moins de définitions contraires dans le présent annexe, les termes utilisés aux présentes ont la même signification que ceux du prêt hypothécaire.

Le prêt hypothécaire est assujéti aux modalités du présent document. Ces modalités complètent et, le cas échéant, modifient les modalités du prêt hypothécaire.

Remboursement anticipé intégral

Le remboursement anticipé intégral est conditionnel au paiement préalable du montant indiqué dans le prêt hypothécaire ainsi que d'un montant équivalent à 0,75 % (les « Frais de remboursement anticipé supplémentaires ») du montant total du remboursement anticipé si le remboursement anticipé est fait au cours de la première année suivant la Date de rajustement des intérêts. À chaque anniversaire de la date de rajustement des intérêts, les Frais de remboursement anticipé supplémentaires diminuent de 0,15 %. Consultez le tableau des Frais de remboursement anticipé supplémentaires, plus loin.

Par exemple : Si, avant la date du premier anniversaire, vous effectuez un remboursement anticipé de 100 000 \$, montant équivalent au total du solde impayé du prêt, vous devrez payer 750 \$ ($100\,000 \$ \times 0,0075$) en plus de tous les autres frais ou pénalités.

Remboursement anticipé partiel

En plus de tous les autres frais occasionnés par un remboursement anticipé supérieur à vos privilèges de remboursement anticipé, mais inférieur au montant total du prêt, vous devez aussi payer les frais de remboursement anticipé supplémentaires correspondants au montant dépassant votre privilège de remboursement anticipé. À chaque anniversaire de la date de rajustement des intérêts, les Frais de remboursement anticipé supplémentaires diminuent de 0,15 %. Consultez le tableau des Frais de remboursement anticipé supplémentaires, plus loin.

Par exemple : Si vous effectuez un remboursement anticipé partiel après le premier anniversaire, mais avant le deuxième anniversaire de la date de rajustement des intérêts :

Montant du remboursement anticipé : 50 000 \$
Privilège de remboursement anticipé : 40 000 \$
Montant excédentaire : 10 000 \$

En plus de tous les autres frais et pénalités, vous devez aussi payer 60 \$ ($10\,000 \times 0,0060$).

Tableau des Frais de remboursement anticipé supplémentaires

Date du remboursement anticipé	Frais de remboursement anticipé supplémentaires
Avant le premier anniversaire de la date de rajustement des intérêts	0,75 %
Entre le premier anniversaire et le deuxième anniversaire de la date de rajustement des intérêts	0,60 %
Entre le deuxième anniversaire et le troisième anniversaire de la date de rajustement des intérêts	0,45 %

Entre le troisième anniversaire et le quatrième anniversaire de la date de rajustement des intérêts	0,30 %
Entre le quatrième anniversaire et le cinquième anniversaire de la date de rajustement des intérêts	0,15 %